



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le règlement numéro R-2020-288, modifiant le plan des grandes affectations du sol (plans numéro 9092-2009-A et 9092-2009-B)

Lors d'une séance qui se tiendra le 21 octobre 2020, le conseil municipal adoptera le règlement intitulé « Règlement numéro R-2020-288, modifiant le plan des grandes affectations du sol (plans numéros 9092-2009-A et 9092-2009-B) ».

Le but du présent règlement est de remplacer l'affectation d'habitation de faible densité (HBF) et l'affectation de moyenne densité (HMD) par l'affectation de villégiature (VLG) des zones identifiées au plan de zonage du règlement R-2009-114, soit les zones 122 (HBF), 123 (HBF) et 125 (HMD).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 19 h 30, au Centre Gabriel-Nadeau situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce. Au cours de cette assemblée publique, la Maire expliquera le règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les zones concernées par ce règlement se situent entre le 95 et 121, route du Fleuve Ouest et entre le 68 et 100, route du Fleuve Ouest.

Ce règlement ainsi que l'illustration des zones concernées peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux jours et heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Luce, ce 23 septembre 2020

Ginette Roy, urbaniste, MBA
Directrice générale